

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 8 juin 2015

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Séance du 21 mai 2015

31 Services culturels – convention auprès du Conseil Départemental de l'Oise - demande de subvention

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

La commune de Creil, en concertation avec le Conseil Départemental de l'Oise, s'est fixée des objectifs pour aider différents services culturels de la ville :

- Grange à musique - aide à une programmation de qualité et diverses actions dans différents domaines (diffusion, résidences d'artistes, portage de festival,...),
- Concert Musiques du monde du 21 juin 2015,
- Espace Henri Matisse - aide à une résidence d'artiste,
- Musée Gallé-Juillet – Biennale des arts de la terre et commémoration 14/18 exposition sur le thème d'Emile Gallé,
- Conservatoire municipal de musique et de danse – fonctionnement des C4 (Chœur des Collégiens du Conservatoire de Creil) – Classe à horaires aménagés musique,
- Médiathèque Antoine Chanut – Résidence Miss Tic et édition d'un livre « parcours littéraire sur Creil ».

Pour atteindre ces objectifs, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante pour l'obtention d'une subvention de 33 000 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la convention portant sur les diverses actions culturelles,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Oise portant sur diverses actions culturelles à la médiathèque Antoine Chanut, au musée Gallé-Juillet, à l'espace Henri Matisse et au conservatoire municipal de musique et de danse ainsi que pour la programmation de la Grange à musique et le concert musiques du monde ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 10 JUIN 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15
et publication ou notification le 15/06/15
affiché le 10/06/15
CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALLU